



Editorial

Sommaire

Éditorial	1
Actualités départementales...	2
Actualités régionales	3
Articles divers ;;;;;;;;;;	4
Autres.....	5

Que dire de nouveau sous le soleil Ariégeois !!!

Le « massacre » des retraités a été évité de justesse avec un vote du Budget et du PLFSS n'actant pas la disparition de l'abattement des 10 %, le gel des pensions et d'autres rudes coups !!!

Mais il semblerait que la partie ne soit que provisoirement gagnée pour les futurs membres de la « Confrérie » avec le recul de l'âge de la retraite (réforme Borne) seulement suspendu et non abrogé.

Par contre, d'autres idées ont germé dans les esprits tortueux de quelques élus tels une TVA sociale, une ponction sur la CSG et quelques autres coups fourrés !!!

Et, enfin, se profile à l'horizon la sinistre « PSC » honteusement négociée par les syndicats des actifs (nous n'étions pas invités à la table) que je n'absous aucunement contrairement à mon collègue du Nord qui dit qu'ils ont signé sous la contrainte !!!

Toutefois, ils les accuse de fossoyeurs en fin d'article.

J'avais au temps de mon mandat de maire accusé aussi mes collègues de fossoyeurs des services publics.

En tout cas, je me demande encore comment ces syndicats ont pu accepter cette catastrophe et en même temps se battre pour le 100 % Sécu ???

Et, de plus, la pire des choses , c'est encore d'avoir divisé la Fonction Publique en proposant , voire imposant, des interlocuteurs et des choix différents suivant les cas !!!

Pour nous les 3 M , la MGEN et la CNP,

Pour les Finances Publiques, la Start Up Alan,

Pour l'agriculture, Groupama, Agrica et le Crédit Agricole.

Pour les autres je ne sais pas mais ça m'étonnerait que ce soit mieux !!!

Comment mieux faire pour diviser et régner, chacun négociant de son côté ???

Tout comme mon collègue du Nord, je suis rentré à l'Ecole Normale en 1966 et pensais alors que tout serait figé (même si nos préoccupations de jeunes étaient différentes).

Mais ,c'était sans compter sur tous ces grippe-sous qui ont petit à petit repris du poil de la bête , les divisions syndicales et politiques , l'individualisme forcené, tout ce qui a permis à nos gouvernants de s'engouffrer dans les brèches ouvertes et mettre à mal tous les acquis durement obtenus par nos prédécesseurs !!!

Division, division où nous conduiras-tu ???

Profonde inquiétude pour les générations futures !!! Mais ont-elles vraiment conscience de ce qui se trame.

Christian Mascarenc, mars 2026

Actualités départementales et régionales.

10/09 : participation aux blocages à Foix au rond point de Roquefixade et à celui de Leclerc. Gazage pour éviter le blocage de la 4 voies et du rond point de Leclerc ! Pas sympa du tout !!!!

18/09 : rassemblement à 14h sur les allées de Villote.

21/10 : manif intersyndicale à Foix.

6/11 : Rassemblement devant la Préfecture à 11h avec dépôt de motion.

20/11 : participation à la Régionale de Cahors ,Claude et moi.

2/12 rassemblement sous la halle des allées de Villote. (photos d'Henri Barrou à l'appui).



BUDGET 2025

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations :		Cotisations :	
- Adhérents directs	1 176,80	- Reversement part nationale	826,00
- Adhérents syndiqués	364,17	- Aide aux sections	
Produits financiers		Placements financiers	
- Congrès National		- Congrès National	
- « Régionales »		- « Régionales »	
- AG départ. CE	325,00	- AG départ. CE	526,21
- dons frais déplacements		- secrétariat , trésorerie	117,70
- Divers		- déplacements	
- Prélèvement sur placements		- Divers	
total	1 865,97	- Bulletin : - Edition	140,45
		- Diffusion	224,40
			300,00
			2 134,76
Résultat de l'exercice	- 268,79		
Report de l'exercice précédent	17 635,34		
Avoir au 31.12. 2025 :	17 356,55		

L'AVENIR DES EHPAD (source Ehpap-magazine)

L'année 2025 marque un tournant décisif pour le secteur des EHPAD en France. Alors que le vieillissement de la population s'accélère et que les besoins en hébergement pour personnes âgées dépendantes ne cessent de croître, le secteur fait face à des transformations majeures. Entre les réformes ambitieuses du financement, les défis sécuritaires persistants et les opportunités d'investissement qui se dessinent, l'actualité des EHPAD révèle un paysage contrasté mais porteur d'espoir.

Depuis le 1er juillet 2025, une expérimentation d'envergure transforme le paysage financier des EHPAD français. Déployée dans 23 départements volontaires, elle vise à simplifier le système de financement en fusionnant les sections soins et dépendance. Cette réforme tarifaire apporte des changements concrets pour les familles. La fusion des sections permet une approche plus globale de la prise en charge, avec une participation forfaitaire simplifiée. Les résidents bénéficient ainsi d'une meilleure prévisibilité des coûts et d'une prise en charge plus cohérente de leurs besoins.

L'expérimentation, prévue jusqu'au 31 décembre 2026, permettra d'évaluer l'efficacité de ce nouveau modèle avant son éventuelle généralisation à l'ensemble du territoire français. Des Défis Persistants impactent les EHPAD. Le mois d'août 2025 a été marqué par plusieurs incidents préoccupants dans le secteur des EHPAD. L'incendie dramatique nocturne à l'EHPAD Saint-Jacques de L'Isle-Jourdain dans le Gers a rappelé la vulnérabilité de ces établissements. Avec 17 résidents intoxiqués par les fumées, dont trois en urgence absolue, cet incident souligne l'importance cruciale des mesures de sécurité incendie.

Parallèlement, le démantèlement d'un réseau de voleurs spécialisés dans les EHPAD qui exploitaient la vulnérabilité des résidents et la confiance accordée aux visiteurs en région parisienne, révèle une autre facette des défis sécuritaires.

Face à ces incidents, les autorités et les gestionnaires d'EHPAD renforcent leurs dispositifs de sécurité. Les investissements dans les systèmes de détection incendie, la formation du personnel aux situations d'urgence et la mise en place de protocoles de sécurité renforcés deviennent prioritaires.

La grève de l'EHPAD de Vitry-le-François en août 2025 illustre les tensions persistantes autour des conditions de travail dans le secteur. Les personnels soignants dénoncent des situations inacceptables : « Pas normal de laisser des personnes âgées sans être lavées, sans être changées », témoignent les grévistes. Ces mouvements sociaux révèlent un malaise profond lié au manque d'effectifs et à la dégradation des conditions de travail.

Au-delà des aspects financiers et réglementaires, les EHPAD aspirent à devenir de véritables « maisons de vie ». Cette transformation passe par une approche plus humaine et personnalisée de l'accompagnement des résidents. Les établissements investissent dans des espaces de vie plus chaleureux, des activités adaptées et un accompagnement individualisé.

En conclusion, l'avenir des EHPAD se dessine autour de trois axes majeurs : l'humanisation des soins, l'innovation dans l'accompagnement et la diversification des modèles de prise en charge. Le secteur des EHPAD, malgré ses défis, reste un pilier essentiel de notre système de santé et de solidarité intergénérationnelle. Les réformes en cours et les investissements consentis laissent entrevoir un avenir plus serein pour nos aînés et leurs familles.

Avec le vieillissement accéléré de la population française, les besoins en places d'EHPAD continueront de croître. D'ici 2030, près de 500 000 places supplémentaires seront nécessaires pour répondre à la demande. Cette perspective démographique garantit la pérennité du secteur et justifie les investissements actuels.

C Carrière

La protection sociale complémentaire un marché de dupes pour les retraités.

Pour bien comprendre la problématique il nous faut revenir aux fondamentaux de la protection sociale. (Ce qu'aurait dû faire un député, que je qualifierai d'insubordonné - clin d'œil). Cette nouveauté découle de l'ordonnance du 17 février 2021 qui applique la loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Elle aligne les agents des fonctions publiques avec les salariés du privé qui bénéficient déjà d'une participation de l'employeur à hauteur de 50 % depuis 2016. (Accord National Interprofessionnel). Accord qui excluait de fait les retraités et qui n'a jamais été évalué.

Après une phase de négociation entre les 3 M (Ministère de l'éducation nationale, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère de la jeunesse et des sports) et les organisations syndicales représentatives des différents ministères, un accord sur la complémentaire santé obligatoire (PSC) a été signé par 6 organisations syndicales sur 7 pour le Ministère de l'éducation nationale (FSU, UNSA, SGEN -CFDT, CGT-Educ'action, SNALC, SUD Éducation).

A noter que la prévoyance ne fait pas partie du contrat collectif obligatoire, celle ci sera facultative. Pour ma part c'est un manquement grave en particulier en matière de congés maladie qui, de mémoire, sont plafonnés à 3 mois à plein traitement. Dans le même temps, une loi vient d'être votée, rendant obligatoire la couverture prévoyance des 2 millions d'agents territoriaux. Encore une fois une fonction publique à plusieurs vitesses.

Revenons à notre sujet... Un contrat de groupe repose sur un cahier des charges concernant les garanties santé à prendre en compte. Le cahier des charges qui a été soumis aux candidats, aux soumissionnaires du marché public, résulte de l'accord entre les 3M et les organisations syndicales qui ont signé. Le contrat obligatoire a été tarifé pour être à l'équilibre. Les résultats seront examinés chaque année par les 3M et la Commission paritaire de pilotage et de suivi avant toute évolution éventuelle des garanties et des cotisations. Par ailleurs, les ministères et les organisations syndicales ont défini les niveaux financiers des fonds d'accompagnement social et d'aides aux retraités. Oups, nous sommes présents, attention nous avons tout juste la possibilité de rejoindre le contrat collectif mais sans participation des Ministères (on est loin du traitement continué, du code des pensions qui est un élément du statut des fonctionnaires) et juste pour la santé sans la prévoyance incluse.

Le tableau des cotisations annoncées pour les retraités qui voudront rejoindre le contrat collectif (ils auront deux ans pour le faire) avec leur conjointe ou conjoint est fort instructif. En effet il est l'illustration même du marché de dupes, eu égard aux montants des cotisations prévues pour le retraité et surtout pour sa conjointe ou son conjoint. Dans les faits, on nous fait croire que l'on peut rejoindre le contrat de groupe mais pour éviter que celui ci soit déséquilibré, on nous propose des cotisations exorbitantes. (On a supprimé par ce contrat de groupe obligatoire des actifs, la solidarité intergénérationnelle).

Nous aurons l'opportunité de revenir sur ce constat lors de notre prochaine Assemblée Générale et il va de soi que nous accompagnerons nos collègues pour qu'ils fassent le bon choix au moment voulu.

En conclusion et dans le droit fil de mon édito, vous me permettrez de faire le constat amer que les syndicats qui ont été les géniteurs des mutuelles historiques de la fonction publique, en sont devenus, avec la protection sociale complémentaire, les fossoyeurs.

Jacques Hornez département du Nord.

Cotisation des retraités

Cotisation santé	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	après 6 ans
%	100%	125%	150%	150%	150%	165%	175%
Montant de la cotisation en 2026 hors fonds	75,39 €	94,24 €	113,09 €	113,09 €	113,09 €	124,39 €	131,93 €
Montant de la cotisation en 2026 y compris fonds	78,05 €	97,57 €	117,08 €	117,08 €	117,08 €	128,79 €	136,59 €

Age de l'agent au 1er janvier de l'exercice	SOCLE		OPTIONS	
	Conjoint de retraité		Agent Retraité et Conjoint de retraité	
			Option 1	Option 2
≤ 60 ans	97,97 €		8,31 €	30,87 €
61 ans	99,39 €		9,04 €	33,62 €
62 ans	100,82 €		9,17 €	34,10 €
63 ans	102,38 €		9,32 €	34,63 €
64 ans	103,96 €		9,46 €	35,16 €
65 ans	105,52 €		9,60 €	35,69 €
66 ans	107,09 €		9,74 €	36,22 €
67 ans	108,66 €		9,89 €	36,75 €
68 ans	111,43 €		10,14 €	37,69 €
69 ans	114,20 €		10,39 €	38,62 €
70 ans	116,97 €		10,64 €	39,56 €
71 ans	119,74 €		10,90 €	40,50 €
72 ans	122,51 €		11,15 €	41,44 €
73 ans	126,07 €		11,47 €	42,64 €
74 ans	129,62 €		11,79 €	43,84 €
75 ans	133,17 €		12,12 €	45,04 €
76 ans	136,73 €		12,44 €	46,25 €
77 ans	140,29 €		12,76 €	47,45 €
78 ans	144,07 €		13,11 €	48,73 €
79 ans	147,85 €		13,45 €	50,01 €
≥ 80 ans	173,90 €		15,89 €	59,05 €


RESTAURANT
PARC DE LA PRÉHISTOIRE
TARASCON-SUR-ARIÈGE



SUPPLÉMENTS POSSIBLES :

Apéritif Ariégeois : Hypocras
4€/pers

Assiette de fromages ariégeois :
6€ /pers

Supplément de pichet de vin :
10 €
Carte des vins à disposition

MENU DÉCOUVERTE

23 €

Feuilleté de truite saumon, fondue de poireaux
 Ou
 Croustillant d'effilochée de confit de canard et cochon, salade
 Ou
 Salade de chèvre chaud en feuille de brick, confit d'oignons
 Poitrine de porc grillée

...

Poitrine de cochon
 Confité au miel d'épices

Ou
 Paleron de bœuf braisé vigneronne
 Ou
 Filet de poulet sauce forestière

Garniture de saison

...

Entremet mousse yaourt fruits rouges

Ou
 Tarte Tatin maison
 Ou

Omelette norvégienne maison

...

Café
 et
 Vin compris au pichet
 (1 Pichet pour 4)

ATTENTION LE CHOIX DES PLATS DOIT ÊTRE IDENTIQUE À L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS SAUF RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIAUX

Vous remarquerez que le choix du menu en fait, n'en est pas un.

Vous remarquerez que, quel que soit votre choix, il faudra que je tranche pour ramener à un menu unique sauf exception . C 'est pour ça que je vous demande plusieurs choix même si je sais, qu'aubout du bout il y aura des mécontents.

Voici mon mail : masca.c@orange.fr pour vos réponses.

Cela me permettra aussi d'avoir le vôtre pour vous informer des décisions du groupe des 9 dont fait partie la FGR.

Cette parenthèse faite je tiens à vous rappeler qu'il est important aujourd'hui de penser à un renouvellement des cadres à la CE et à la commission de contrôle des comptes !!!

Il en va de la survie de la section de l'Ariège avec des membres de 75 à 87 ans pour notre « doyen » trésorier !!!

Je fais donc appel à vous pour voir si vous êtes intéressés par la CE et après nous verrons pour la commission de contrôle des comptes suivant la position des deux membres actuels.

Nous remettons d'ailleurs entre vos mains le renouvellement de nos candidatures dont le « bail » dure 3 ans !!!

La prochaine CE aura lieu le mardi 10 mars à la salle de la MGEN avec, comme d'habitude, un contrôle de la comptabilité par les commissaires, une réunion préparatoire aux AG départementale et régionale ainsi qu'au Congrès national qui aura lieu à Leucate du 19 au 21 mai.

.....

Nom, Mr ou Mme :

Prénom :

Est candidat à la CE .

Signature :